

surveillance.

Malgré la prudence et l'habileté avec lesquelles opèrent les distributeurs chargés de conduire dans Paris les énormes voitures appartenant aux entreprises de gaz portatif, il demeure malheureusement certain que ces voitures peuvent, à un moment donné, devenir une cause de danger pour les rues qu'elles traversent : une porte mal fermée, un cheval qui s'emporte ou qui, par ses élans furibonds, détermine la rupture d'un couvercle ou d'un écrou, il n'en faut guère plus pour produire les plus graves accidents.

Ce matin, à cinq heures, un commencement d'incendie s'est déclaré rue du Faubourg-Saint-Denis, 14, au premier étage sur la cour, dans un appartement occupé par le sieur L..., fabricant de passanterie militaire. Le feu, qui, paraît-il, couvait depuis longtemps sous les lambourdes de la salle à manger, s'est communiqué au plancher et de là aux meubles. Grâce aux prompts secours portés par un détachement de pompiers venu de la caserne du Château-d'Eau, le feu a pu être éteint vers six heures.

Hier soir, au théâtre de l'Opéra, la représentation de Robert le Diable a été troublée par un regrettable incident. Au moment où le rideau d'avant-scène se levait sur le vestibule de la cathédrale de Palerme, qui, comme chacun sait, forme la décoration du cinquième acte, de violents éclats de voix se firent entendre dans une des loges du quatrième étage; une discussion venait de s'engager entre une femme et trois hommes qui occupaient cette loge, et aux injures, puis aux menaces, succédèrent promptement les voies de fait. Deux des antagonistes furent conduits devant M. Lanet, commissaire de police, et ce magistrat, après les avoir interrogés, les fit consigner provisoirement au poste de la rue Drouot.

quelques minutes plus tard, le calme était complètement rétabli, et le chœur des moines de la Merce put reprendre son chant interrompu par le bruit de la dispute.

ÉTRANGER.

ITALIE (Florence). — On se rappelle l'arrêt de la Cour d'assises de Florence, qui a condamné Giuseppe Martinato, Girolama, sa mère, et Marietta, sa sœur, pour crimes d'assassinat commis à Petrolio, sur la personne de la femme de Giuseppe Martinato, et d'inceste. Martinato et sa sœur avaient été déclarés coupables, l'un d'assassinat, l'autre de complicité de ce crime, et tous les deux d'inceste; la mère n'était déclarée coupable que de complicité de ce dernier crime. Les trois condamnés s'étaient pourvus contre cette sentence.

La Cour de cassation a rendu, le 41 décembre, un arrêt aux termes duquel les pourvois de Giuseppe Martinato et de sa mère ont été rejetés, et celui de Marietta admis, mais seulement en ce qui concerne le chef de complicité d'assassinat; la condamnation, quant à l'inceste, subsiste. Marietta Martinato est renvoyée devant la Cour d'assises d'Arezzo.

Le 11, douze individus, prévenus de violences publiques commises dans la soirée des 24 et 25 septembre, lors de la première arrestation du général Garibaldi, ont comparu devant le Tribunal correctionnel de Florence.

La défense souleva une question préjudicielle en raison du décret royal promulgué le 3 décembre, et aux termes duquel sont déclarés amnistiés toutes les personnes qui ont pris part aux derniers événements politiques.

Conformément à ce système, tous les prévenus ont été mis immédiatement en liberté.

La commission chargée de la rédaction d'un nouveau Code pénal s'est réunie sous la présidence de M. Marzucchi, pour entendre la lecture des observations de la magistrature relatives à ce Code.

(Venise). — Il y a quelques nuits, des malfaiteurs, demeurés inconnus jusqu'à présent, sont parvenus à s'introduire dans les bureaux de l'administration de l'arsenal de San Pietro di Castello; ils forcèrent plusieurs caisses qui, toutes ensemble, ne contenaient que 5,000 francs environ.

Les voleurs s'attaquèrent aussi à la caisse principale, qu'ils essayèrent de fracturer; mais ils n'y réussirent heureusement pas. Cette caisse contenait plus de 100,000 francs. Le bruit que faisait la mer, très agitée cette nuit-là, a empêché les sentinelles de rien entendre.

(Pausilippe). — Depuis quelque temps, des

malfaiteurs exercent leur industrie sur la colline de Pausilippe. Des vols importants ont été commis dans les deux plus belles villas situées sur la route qui conduit à Bagnoli.

(Gènes). — Dans l'espace de peu de jours, les époux N..., habitant Santa-Margherita-Ligure, près de Naples, auraient déclaré à la municipalité la mort de leurs deux jeunes enfants. Le médecin, s'étant dirigé vers leur domicile pour la constatation du décès, rencontra le cadavre du dernier enfant, qu'on portait au cimetière; le cercueil était accompagné d'un prêtre. Cette grande hâte d'inhumier le mort fit naître des soupçons dans l'esprit du médecin; il suivit le cortège au cimetière, et là, s'étant fait montrer le cadavre, il donna immédiatement avis à l'autorité d'avoir à envoyer sur les lieux un magistrat et un autre médecin, ce qui fut fait. Il fut alors constaté que l'enfant n'était, des pieds à la tête, qu'une affreuse plaie; il était couvert de blessures et d'écorchures produites de différentes façons; une des oreilles avait été tirée à ce point qu'elle était désarticulée; on constata plus de dix-huit plaies sur une seule jambe.

La justice informe. Un mandat d'arrêt a été lancé contre les époux N...

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Docks Saint-Ouen, Gaz (Parisienne), C^e Immobilière, etc.

Table titled 'OBLIGATIONS' with columns for 'Der Cours au comptant' and 'Der Cours au comptant'. Lists various bonds and their prices.

Bourse de Paris du 2 Janvier 1868.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Au comptant, Fin courant, etc.

Table with 5 columns: Item, 1^{er} cours, Plus haut, Plus bas, Der cours. Lists various market items.

ACTIONS.

Table with 2 columns: Item and Price. Lists various companies and their share prices.

Aujourd'hui, à l'Opéra, le Trouvère, opéra en quatre actes, chanté par Mmes Sass, Bloch, MM. Morère, Caron, Castelmary; la Source, ballet en trois actes, dansé par Mmes Fioretti, E. Fiore, M. Mérande.

Au Théâtre-Français, le Mariage de Figaro, comédie en quatre actes, de Beaumarchais, avec les principaux artistes.

Aujourd'hui, au théâtre impérial de l'Opéra-Comique, la Dame blanche, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique de Boieldieu. Léon Achard remplira le rôle de Georges; Potel, celui de Dickson; Baillaill, Gaveston; Nathan, Mac-Irvin; Mlle Rose, Anna; Mlle Béla, Jenny; Mlle Révilly, Marguerite. Précédée de Maître Pathelin, opéra-comique en un acte, de MM. de Leuven et Ferdinand Langlé, musique de M. François Bazin. Coudere remplira le rôle de Pathelin; Potel, Aiguellet; Prilleux, Jossaume; M^{lle} Révilly, Guillemette; les autres rôles par Nathan, Vois et Mlle Séveste.

Au théâtre du Gymnase, aujourd'hui vendredi, 3 janvier, 2^e représentation de Miss Suzanne, comédie en quatre actes, de M. Legouvé; précédée du Mariage de Victorine, comédie en trois actes, de George Sand; on finira par l'Affaire est arrangée, comédie en un acte, de MM. Cadol et Busnach.

SPECTACLES DU 3 JANVIER. OPÉRA. — Le Trouvère, la Source. FRANÇAIS. — M^{me} Desroches. OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche, Maître Pathelin. ITALIENS. — Les Deux Messieurs de Bois-Doré. ODÉON. — Les Deux Messieurs de Bois-Doré.

AVIS

Toutes les annonces judiciaires et légales en matière de procédure civile, ainsi que celles relatives aux ventes en matière de faillites, peuvent être insérées dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX.

Arrêté de M. le Préfet de la Seine en date du 10 décembre 1867, publié dans notre numéro du 1^{er} janvier 1868.

Ventes immobilières. AUDIENCE DES CRIÉES.

MAISON ET TERRAIN A BRUNOY Études de M^{es} DELAUNAY et JOUBERT, avoués à Corbeil. Vente, en l'audience des criées du Tribunal civil de Corbeil, le mercredi 8 janvier 1868, deux heures de relevé.

avait poursuivant; Et à M^o JOUBERT, avoué présent à la vente; Et à Brunoy, à M^o Fabre, notaire. (3334)

MAISON A VERSAILLES Étude de M^o DELAUNAY, avoué à Versailles, rue de la Paroisse, 46. Adjudication, le 23 janvier 1868, en l'audience des criées du Tribunal de première instance de Versailles.

MAISON A PARIS Étude de M^o GIRAUD, avoué à Paris, rue des Deux-Écus, 45. Adjudication, le mercredi 22 janvier 1868, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, deux heures de relevé.

copie de l'enchère; 2^e à M^o Brémard, avoué collicitant, rue Louis-le-Grand, 25; 3^e à M^o Leroy, notaire, rue Saint-Denis, 7; 4^e à M^o Rouget, notaire, rue Louis-le-Grand, 7. (3567)

CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES TERRAIN de 1,485 mètres, à la Villette, à proximité du marché, avec façade sur des Ardennes, 43 ou 47 projeté, loué à M. Leclerc, charbon, à vendre, en la chambre des notaires de Paris, le 7 janvier 1868, à midi.

NETTOYAGE DES TACHES sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants, sans laisser aucune odeur, par la BENZINE-COLLAS 4 fr. 25 c. le flacon, 8, rue Dauphine, à Paris. Médaille à l'Exposition universelle.

CARTES DES CHEMINS DE FER Lignes, sur papier grand-format. France, Europe, Angleterre, États-Unis, Russie, Allemagne, Italie, Espagne, Algérie, Océans, Midi, Nord, Est, Ouest, Lyon, Environs du Paris, Plan de Paris, 2 départements. 2 fr. 50 chez M^o A. CHAIX et C^o, rue Bergère, 20, Paris.

Chez J.-B. BAILLIÈRE et fils, libraires de l'Académie impériale de Médecine, Rue Hautefeuille, 19.

MANUEL COMPLET DE MÉDECINE LÉGALE Ou résumé des meilleurs ouvrages publiés jusqu'à ce jour sur cette matière et des jugements et arrêts les plus récents. Précédé de Considérations sur la recherche et les poursuites des crimes et délits... PRIX : 12 FRANCS.

Publications légales. — Sociétés commerciales. — Faillites. — (Arrêté préfectoral du 10 décembre 1867.)

TRIBUNAL DE COMMERCE AVIS. MM. les créanciers en matière de faillite qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au Greffe n. 8. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe du Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, tous les samedis, de dix à quatre heures.

LIQUORISTE, demeurant à Paris (Auteuil), route de Versailles, 4 bis; ouverture fixée provisoirement au 13 novembre 1867; nommé M. Riard juge-commissaire, et M. Normand, rue des Grands-Augustins, 19, syndic provisoire (N^o 8945 du gr.). NOMINATIONS DE SYNDICS. Du sieur FOUCAULT (Babylas-Eugène), fabricant de pains d'épices, demeurant à Paris, rue Nicolas-Flamel, 6, le 8 janvier, à 10 heures (N^o 8832 du gr.).

de papiers, demeurant à St-Denis, rue du Port, 27, le 7 janvier, à 2 heures (N^o 8865 du gr.). De la société LEBLANC, BODE et C^e, ayant pour objet l'achat et la vente de marchandises françaises et étrangères, maison d'achat à Paris, rue de Paradis-Poissonnière, 42, et maison de vente à Valparaiso, ladite société compose au moment de la cessation des paiements de Charles Bode, Emile Bignon et Adolphe Puret, le 8 janvier, à 12 heures (N^o 8758 du gr.).

CLÔTURE DES OPÉRATIONS POUR INSUFFISANCE D'ACTIF. N. B. Un mois après la date de ces jugements, chaque créancier devra dans l'exercice de ses droits contre le failli. Du 26 décembre. Du sieur LANGON (Emile-Désiré), lapidaire, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 270 (N. 8590 du gr.).

VENTES MOBILIÈRES VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE Le 3 janvier. Boulevard du Prince-Eugène, 109. Consistent en: 1—Tables, chaises, canapés, gravures, fauteuils et autres objets.